

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2007 B 01208

Numéro SIREN : 495 200 719

Nom ou dénomination : MELLONE INVESTISSEMENT

Ce dépôt a été enregistré le 18/07/2023 sous le numéro de dépôt 15682

MELLONE INVESTISSEMENT
Société par actions simplifiée
Au capital de 4 676 846 euros
Siège social : Z.A Saint Estève, 13360 ROQUEVAIRE
495 200 719 RCS MARSEILLE

DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉS
DU 29 Juin 2023

LES SOUSSIGNÉS :

1. Monsieur Benjamin LEDRU,
Demeurant 180 Chemin de la Julienne, 83640 SAINT ZACHARIE
Propriétaire en pleine propriété de 1 action,

2. Madame Yolande NASCIMENTO,
Demeurant 154 Chemin des Côtes, 13390 AURIOL,
Propriétaire en pleine propriété de 1 action,

3. Monsieur Georges NASCIMENTO,
Demeurant 154 Chemin des Côtes, 13390 AURIOL,
Propriétaire en pleine propriété de 2 572 254 actions et en usufruit de 2 104 590 actions,

4. Madame Déborah NASCIMENTO,
Demeurant 1 Impasse des Ecoles, 13390 AURIOL,
Propriétaire en nue-propriété de 701 530 actions,

5. Monsieur Alexandre NASCIMENTO,
Demeurant 857 Avenue Emile Ripert, 13600 LA CIOTAT,
Propriétaire en nue-propriété de 701 530 actions

6. Madame Isaline NASCIMENTO,
Demeurant 47 rue Montolieu, 13002 MARSEILLE,
Propriétaire en nue-propriété de 701 530 actions,

Détenant ensemble 4 676 846 actions, soit la totalité des actions de la société par actions simplifiée MELLONE INVESTISSEMENT désignée ci-dessus,

Agissant en qualité de seuls associés de la société MELLONE INVESTISSEMENT et conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce et de l'article 20-2 (IV) des statuts,

AIN
D-A
IN
1
6
2

APRES AVOIR DECLARE :

Qu'ils ont été sollicités pour prendre les décisions suivantes par acte unanime, conformément aux dispositions de l'article 14 et de l'article 20-2 (IV) des statuts de la Société, et après avoir pris connaissance des documents suivants :

- le rapport du Président,
- le texte des projets de décisions,

Ont pris à l'unanimité les décisions suivantes portant sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination du Directeur Général,
- Limitation des pouvoirs du Directeur General,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

La collectivité des associés décide de nommer, conformément aux dispositions des statuts, en qualité de Directeur Général de la Société, pour une durée d'1 (UN) an renouvelable.

Monsieur Benjamin LEDRU
Né le 03 décembre 1976 à MELUN (77),
De Nationalité Française,
Demeurant 180 Chemin de la Julienne, 83640 SAINT ZACHARIE,

Conformément aux dispositions des statuts, Monsieur Benjamin LEDRU disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président.

Toutefois, Monsieur Benjamin LEDRU ne pourra user des pouvoirs de direction générale que sous les réserves suivantes, à savoir que le directeur Général ne pourra prendre aucune des décisions ci-dessous sans y être autorisé au préalable par écrit par le Président de la Société dans les domaines suivants :

- toute **dépense** excédant le seuil individuel de 100 000 € (CENT MILLE EUROS) d'autorisation fixé et modifié par la société mère avec un plafond annuel de 200 000 € (DEUX CENT MILLE EUROS) (le « **Seuil Individuel d'Autorisation** ») ;
- toute opération entraînant la **modification du périmètre juridique du Groupe** : acquisition-cession de filiales et participations (y compris l'augmentation ou la réduction du taux de participation au capital, dans les droits politiques ou les droits financiers d'une société faisant déjà partie du Groupe) ;
- toute opération entraînant la **modification du périmètre d'activités du Groupe** (y compris par extension, réduction ou diversification d'activités, ou par acquisition, cession, location-gérance d'actifs - et notamment d'actifs incorporels tels que des droits de propriété industrielle ou intellectuelle - ou d'activités d'une société du Groupe) ;
- toute **opération sur le capital** d'une société du Groupe ou d'une société hors Groupe ou sur des valeurs mobilières (notamment l'émission, la souscription, l'acquisition, la cession, la conversion, l'échange, l'annulation, l'amortissement, le remboursement, la division et le regroupement, etc. de titres de capital) ;

D.A IN 2
AN
[Signature]

- toute **modification statutaire** d'une société du Groupe (et notamment la transformation, le transfert du siège statutaire, la modification de l'objet social, le changement de date de clôture des exercices sociaux, et la modification des règles relatives aux mutations de titres de capital, etc.) ;
- toute décision entraînant un changement de **régime fiscal** ou de **résidence fiscale** ou la participation (ou l'arrêt de la participation) à un **régime fiscal de Groupe** ou à un **régime fiscal de faveur** ;
- le choix de tout **référentiel comptable et des règles et méthodes comptables** ;
- toute **opération de restructuration** d'une ou plusieurs sociétés du Groupe et notamment toute fusion ou opération assimilée entraînant la transmission universelle de l'ensemble du patrimoine actif et passif d'une société du Groupe : scission, apport partiel d'actif ou de branche d'activité, dissolution sans liquidation, dissolution ouvrant une liquidation, etc. ;
- **l'engagement de la responsabilité indéfinie et/ou solidaire** d'une société du Groupe par adhésion à toute forme d'entité juridique ou par la participation à toute forme d'accord entraînant une telle responsabilité ;
- **l'ouverture, la fermeture, le transfert de tout établissement permanent quelconque** : siège social ou administratif, établissement principal ou secondaire, bureau de représentation ou établissement stable à l'étranger, succursale, entrepôt, etc. ;
- toute **opération immobilière** : acquisition, cession, location, édification, aménagement, rénovation, hypothèque, nantissement, etc. d'immeubles ou de biens assimilés (notamment tout ensemble de droits sociaux donnant vocation à l'attribution en propriété ou en jouissance d'un immeuble ou d'une partie d'immeuble, bâti ou non bâti) ;
- toute **opération sur des droits de propriété industrielle ou intellectuelle** : création, dépôt, acquisition, cession, licence, nantissement, etc. en France ou à l'étranger ;
- adoption et modification du **budget annuel** de fonctionnement et d'investissement ;
- toute **dépense non budgétée** excédant le Seuil Individuel d'Autorisation ;
- toute **caution, aval ou garantie personnelle ou réelle** (qui peut donner lieu à l'autorisation d'une limite périodique globale d'engagement) ;
- tout **emprunt non budgété** excédant le Seuil Individuel d'Autorisation ;
- toute **décision ou procédure de licenciement collectif** ;
- toute **décision de recrutement** de tout salarié hors budget dont la rémunération fixe brute annuelle est (ou doit obligatoirement devenir en vertu d'un engagement ferme de l'employeur) supérieure à 100 000 € (CENT MILLE EUROS) ou comportant un variable (proportionnel ou sous forme de primes) susceptible de porter la rémunération brute annuelle globale du salarié recruté au-delà de 100 000 € (CENT MILLE EUROS) hors charges patronales ;
- toute **augmentation générale des salaires** d'un niveau supérieur à celui prévu au budget sauf accord de branche étendu qui s'impose à l'employeur ;

3
 J-A
 A.N
 IN
 G yow

- ainsi que toute **augmentation individuelle** portant une rémunération brute annuelle au-delà de 100 000 € (CENT MILLE EUROS) hors charges patronales dans la première année suivant un recrutement ;
- toute **négociation collective** ayant pour objet la conclusion, la modification ou la résiliation de tout **accord collectif** et notamment de tout **accord de participation, accord d'intéressement**, ou autre, qu'il soit obligatoire ou volontaire, de tout plan options d'achat ou de souscription, ou d'attribution gratuite d'actions ou de bons de souscription d'actions ou tout plan similaire, au profit de tout ou partie des cadres dirigeants et/ou des autres catégories de salariés d'une société du Groupe ;
- toute décision (nomination, révocation, non-renouvellement, remplacement, rémunération, fixation des pouvoirs, etc.) concernant un **mandat social de représentation ou de direction** d'une société du Groupe ou toute décision équivalente, *mutatis mutandis*, concernant des fonctions de **cadre dirigeant** au sein d'une société du Groupe ;
- toute **convention ou opération susceptible de constituer une situation de conflit d'intérêt** avec un dirigeant ou associé d'une société du Groupe (directement ou indirectement du fait de l'existence de liens personnels, familiaux ou extra-professionnel, ou d'une communauté d'intérêt ou de contrôle avec un dirigeant ou associé d'une société du Groupe) ne pouvant pas être considérée comme courante et normale au regard de sa nature, de son objet ou de ses conditions, que cette convention ou opération soit ou non réglementée par une loi applicable à la société concernée ;
- tout **contrat** (i) comportant une **clause d'intuitu personae** en considération de la personne d'un mandataire social ou d'un cadre dirigeant de la société du Groupe signataire, (ii) d'une **durée supérieure** à 5 ans ou comportant un **préavis de résiliation** supérieur à 12 mois ou représentant un **enjeu financier supérieur au Seuil Individuel d'Autorisation** du signataire ;
- toute décision engageant la **responsabilité pénale** de la société du Groupe concernée ;
- toute **négociation collective du passif** d'une société du Groupe et l'ouverture de toute **procédure relative à la prévention ou au traitement des difficultés des entreprises** ;
- toute décision pouvant être considérée comme un **appel public à l'épargne** ;
- l'introduction de toute **action en justice** devant les tribunaux judiciaires, administratifs ou autres, et de toute instance arbitrale, procédure de **règlement amiable des litiges** et **procédure d'arbitrage** ;
- toute action de communication institutionnelle interne ou externe.

Conformément aux dispositions statutaires, Monsieur Benjamin LEDRU aura comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Monsieur Benjamin LEDRU ainsi nommé accepte les fonctions de Directeur Général et déclare, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptible d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

DEUXIEME DÉCISION

La collectivité des associés donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.


Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la Société.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent acte qui a été signé par tous les associés.

Fait à ROQUEVAIRE
Le 29 Juin 2023

Monsieur Benjamin LEDRU

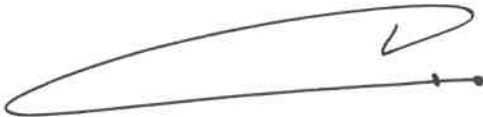
« Bon pour acceptation de mes fonctions de Directeur Général »

 Bon pour acceptation de mes fonctions
de Directeur Général

Madame Yolande NASCIMENTO



Monsieur Georges NASCIMENTO



Madame Déborah NASCIMENTO



Monsieur Alexandre NASCIMENTO



Madame Isaline NASCIMENTO



